

Pour diffusion immédiate

Publisac : TC Transcontinental réplique à la Ville de Mirabel

Montréal, le 10 septembre 2019 – TC Transcontinental (TSX : TCL.A TCL.B), propriétaire du Publisac, réplique aux déclarations du maire de la Ville de Mirabel, M. Jean Bouchard, véhiculées dans les médias.

Le règlement discriminatoire relatif aux imprimés publicitaires adopté par la Ville de Mirabel le 12 août dernier, sans consultation auprès des parties prenantes (citoyens, commerçants, hebdomadaires et distributeurs), créerait trois catégories différentes :

- **Catégorie 1** : aucune restriction, car non couverte par le règlement. C'est le cas du bulletin municipal publié par la Ville, distribué par Postes Canada, pour lequel l'option de retrait (ou « opt-out ») n'existe pas – les citoyens ne peuvent pas refuser de le recevoir.
- **Catégorie 2** : système en vigueur de « opt-out », le citoyen a le choix de ne pas recevoir des imprimés publicitaires. Les citoyens ont toujours eu la possibilité d'apposer un autocollant indiquant leur refus d'en recevoir. Ce système, qui s'applique en ce moment à tous les distributeurs comme le Publisac, serait maintenu, mais seulement pour Postes Canada.
- **Catégorie 3** : nouveau système discriminatoire, sur demande. Les distributeurs autres que Postes Canada, comme le Publisac, ne pourraient plus distribuer à moins qu'un autocollant indiquant la volonté de recevoir des imprimés publicitaires (ou « opt-in ») soit apposé.

Le règlement adopté est clairement illégal puisque discriminatoire. En vertu de ce règlement, Postes Canada aurait le droit de distribuer le même contenu que le Publisac, et dans les mêmes conditions que le fait aujourd'hui le Publisac (« opt-out »), tandis que le Publisac perdrait ce droit. De plus, la Ville continuerait de distribuer son bulletin municipal sans aucune contrainte, contrairement aux hebdomadaires indépendants. Il est reconnu en droit que les normes réglementaires doivent être équitables, impartiales et uniformes.

Le maire Bouchard fait abstraction du fait que le système actuel (« opt-out ») permet déjà d'exercer facilement le libre choix des citoyens de ne pas recevoir d'imprimés publicitaires, par une simple demande au Service à la clientèle du Publisac qui leur fera parvenir gratuitement un autocollant par la poste à cet effet. La banque d'adresses ainsi recueillies nous permet de réduire à la source la quantité de circulaires à imprimer et de sacs à produire.

« Nous partageons avec le maire Bouchard l'objectif de permettre à ceux qui ne souhaitent pas recevoir d'imprimés publicitaires d'exercer cette option, a déclaré François Olivier, président et chef de la direction de TC Transcontinental. C'est exactement ce que permet le système "opt-out". Ce que nous demandons est simple : l'équité et le maintien du système actuel qui permet facilement le retrait de la distribution. »

Le maire Bouchard affirme que le Publisac n'est pas recyclé, ce qui est inexact. Le papier journal, qui est valorisé par les centres de tri qui en tirent une part très importante de leurs revenus, contribue à leur viabilité. Quant au sac en plastique, des progrès doivent être réalisés et c'est pourquoi TC Transcontinental s'est engagée dans les derniers mois dans un dialogue constructif avec les parties prenantes du recyclage au Québec, et lancera cet automne un nouveau sac Publisac fait à 100 % de plastique recyclé, et toujours 100 % recyclable, posant ainsi l'un des premiers jalons de la création d'une économie circulaire du plastique au Québec.

Finalement, le maire laisse entendre que les citoyens qui n'ont pas exercé l'option de refus ne consultent pas le Publisac. Or, un récent sondage CROP démontre que 87 % des adultes québécois qui le reçoivent le consultent.

M. Olivier a conclu ainsi : « En somme, le modèle actuel fonctionne et respecte la volonté de ceux qui ne souhaitent pas recevoir le Publisac. Laissons la population et le libre marché dicter l'avenir du Publisac. Les autorités législatives ou réglementaires ne devraient pas se substituer à la volonté de la grande majorité des ménages, des commerçants et des éditeurs, autrement que pour mieux encadrer, au besoin, l'exercice de l'option de retrait. »

– 30 –

À propos de TC Transcontinental

TC Transcontinental est un chef de file en emballage souple en Amérique du Nord et le plus important imprimeur au Canada. La Société est également un leader canadien dans ses activités de médias spécialisés. Depuis plus de 40 ans, TC Transcontinental a comme mission de créer des produits et services de qualité permettant aux entreprises d'attirer, de joindre et de fidéliser leur clientèle cible.

Le respect, le travail d'équipe, la performance et l'innovation sont les valeurs fortes de la Société et de ses employés. L'engagement de TC Transcontinental auprès de ses parties prenantes est d'agir de manière responsable dans la poursuite de ses activités d'affaires.

Transcontinental inc. (TSX : TCL.A TCL.B), connue sous la marque TC Transcontinental, compte plus de 9000 employés, dont la majorité sont en poste au Canada, aux États-Unis et en Amérique latine. Ses revenus ont été de plus de 2,6 milliards de dollars canadiens pour l'exercice financier clos le 28 octobre 2018. Pour plus d'information, veuillez visiter le site web de TC Transcontinental au www.tc.tc

– 30 –

Pour renseignements :

Médias

Nathalie St-Jean
Conseillère principale, Communications d'entreprise
TC Transcontinental
Téléphone : 514 954-3581
nathalie.st-jean@tc.tc

Communauté financière

Yan Lapointe
Directeur, Relations avec les investisseurs
TC Transcontinental
Téléphone : 514 954-3574
yan.lapointe@tc.tc